

N° 2024/030

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Votants : 12

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le mardi 10 décembre à 20 heures,** le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Raymond CHAPUY, Maire.

**Etaient présents :** Sarah LEFRANC, Jean-Marc BELLEROCHE, Bernard COUFFIN, Denis COURT, Jean-Louis LICINI, Juan MORENILLA PEREZ, Sylvette PRADON.

**Absents représentés :** Florelle MISSOUR par Denis COURT, Adeline MARTIN par Sarah LEFRANC, Bruno OLIVIER par Raymond CHAPUY, Jacques RIBOULET par Jean-Marc BELLEROCHE.

**Absent :** Chloé CALVIER, Pascale GOURJON.

**Date de la convocation :** mercredi 4 décembre 2024

**Secrétaire :** Sarah LEFRANC

### Objet : Dénomination d'une voie publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du passage communal reliant la place de l'église et la place du lavoir, du nom de « Passage de l'Androunette »,





Après en avoir délibéré, **par 12 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention** :

- adopte la dénomination « Passage de l'Androunette ».
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé les membres présents.

Le Maire, Raymond CHAPUY

